



**CONFÉRENCE RÉGIONALE SUR LES MEILLEURES PRATIQUES EN MATIÈRE  
DE GESTION DES RESSOURCES DANS LE SECTEUR  
DE LA DÉFENSE ET DE LA SÉCURITÉ  
AU BURKINA FASO, AU MALI, EN MAURITANIE, AU NIGER ET AU TCHAD.**

**– NOTE D'INFORMATION –**

*Le DCAF- Centre pour la Gouvernance du Secteur de la Sécurité de Genève entend soutenir l'amélioration des capacités des acteurs de la sécurité à répondre aux besoins de la population à travers l'institution d'une **Conférence régionale annuelle sur les meilleures pratiques en matière de gestion des ressources dans les secteurs de la défense et de la sécurité au Burkina Faso, au Mali, en Mauritanie, au Niger et au Tchad.***

*La première édition de cette conférence aura lieu **le 17 et 18 mars 2021 à Bamako**, en partenariat avec l'**Ecole du maintien de la paix Alioune Blondin Beye** et rassemblera des **représentants de chaque État, spécialistes et en charge de la meilleure gestion des ressources** dans le secteur de la défense et de la sécurité.*

*Cette conférence offrira une plate-forme de partage de compétences et sensibilisera les États de la sous-région à la nécessité d'avoir plus **de transparence, de viabilité et de redevabilité** dans l'utilisation des ressources nationales régionales mobilisées dans les politiques de sécurité et de défense et dans le cadre de la lutte contre les groupes armés.*

**Cadre programmatique de la conférence**

Le DCAF intervient au Burkina Faso, au Mali et au Niger dans le cadre du **programme régional danois pour la paix et la stabilisation dans le Sahel II (PSP II)** conjointement avec des projets bilatéraux. Le respect des droits humains, le contrôle démocratique des forces de sécurité et une confiance accrue de la population envers les forces de défense et de sécurité font partie intégrante du programme.

La conférence s'insère dans l'objectif du projet du DCAF de renforcer la supervision et le contrôle démocratiques du secteur de la défense et de la sécurité au Burkina Faso, au Mali et au Niger en contribuant à la mise en place de systèmes et d'institutions de sécurité sensibles au contrôle démocratique, respectueux des droits humains et de l'état de droit.

La conférence est étendue à la Mauritanie et au Tchad dans le cadre d'un **financement du Ministère de l'Europe et des affaires étrangères de la République française**. La participation de représentants de la Mauritanie et du Tchad offre l'opportunité de promouvoir les meilleures pratiques de la gestion de ressources dans les secteurs de la défense et de la sécurité au niveau du G5 Sahel.

L'année 2020 a été marquée en Afrique et ailleurs par la crise sanitaire et multidimensionnelle liée à la pandémie de la Covid-19 qui a notamment affecté le fonctionnement des institutions sécuritaires dont la gouvernance était déjà sujette à nombre de défis. En progression de volume, les **dépenses militaires du continent - et en particulier au Sahel - augmentent** plus rapidement qu'ailleurs dans le monde. Pourtant, les **mécanismes de contrôle et de supervision** des ressources affectées à ces politiques publiques ne sont pas les plus performantes, en raison des spécificités et pesanteurs liées aux enjeux de la sécurité nationale requérant le secret, qui entourent les pratiques de gestion.

### Objectifs de la conférence

L'objectif global de la conférence est d'**impliquer les parties prenantes clés du Burkina Faso, du Mali, de la Mauritanie, du Niger et du Tchad, ainsi que les acteurs régionaux et internationaux dans un cadre de dialogue soutenu et d'un niveau important d'adhésion autour des meilleures pratiques de transparence, de viabilité et de la redevabilité en matière de gestion des ressources dans les secteurs de la défense et de la sécurité.**

Trois objectifs spécifiques sont définis.

1. Réaliser l'état des lieux (acteurs, fonctions, principes, ...) de la gouvernance des ressources du secteur de la sécurité au Sahel ;
2. Identifier et promouvoir les bonnes pratiques de gestion et de supervision des ressources ;
3. Élaborer des recommandations visant à améliorer la transparence et la reddition des comptes dans les secteurs de la défense et de la sécurité.

Même si les budgets des départements ministériels de la Défense et de la Sécurité sont intégrés au budget général de L'État, au même titre que ceux des autres secteurs, ils échappent en de nombreux points aux règles et principes généraux des finances publiques. Bien qu'il soit nécessaire de connaître les coûts réels de la sécurité pour faciliter une prise de décision rationnelle ; la **transparence** et la **supervision financières** sont encore faibles dans les secteurs de la défense et de la sécurité. Cela occasionne bien souvent des failles dans la prévisibilité des budgets, parfois des lois de programmation avec une faible capacité de planification.

Quant aux règles concernant la **classification** et la déclassification des documents, dans un contexte sahélien et africain, une majorité des données dans les secteurs de la défense et de la sécurité relève du secret et de la confidentialité. Une évolution de la législation et des pratiques permettrait de définir clairement les différents niveaux de classification, leurs portées respectives, les autorités et fonctionnaires habilités à émettre ou consulter les documents classifiables ou classifiés, de sorte que seules les informations et procédures véritablement sensibles soient protégées.

Aussi, chacun des trois États du Sahel central, Burkina Faso, Mali et Niger, prioritairement concernés par la conférence, ont connu récemment des **dénonciations** de cas de **corruption** dans les secteurs de la défense et de la sécurité avec une résonance particulière dans **l'opinion publique**, en raison de leur ampleur et de leur impact sur les soldats aux prises avec les groupes armés non étatiques et sur la population en attente de protection et d'exemplarité.

### Méthodologie de la conférence

Cette conférence est un **cadre de dialogue** responsable sur ces enjeux en vue d'actions concertées et librement consenties par les acteurs. Au cours des sessions, un représentant/ressortissant de chacun des trois États interviendra dans les panels en plus d'un expert/modérateur qui introduira et dirigera les discussions. Après les interventions des panélistes, les participants pourront apporter des contributions et exprimer leurs interrogations auxquelles les panélistes pourront, le cas échéant, proposer leurs réponses et commentaires. Les travaux en atelier sont supervisés par un Modérateur et un Rapporteur désignés. Un cadrage thématique et programmatique est proposé comme guide des discussions en atelier.

Au-delà d'un évènement mettant en concertation les différents acteurs concourant à la gestion des ressources des secteurs défense/sécurité des trois États ciblés et l'identification de recommandations générales, la Conférence devra servir à définir un **processus de suivi de ces recommandations**, et **d'accompagnement** par le DCAF des acteurs nationaux. Aussi, à la suite de la conférence, des réunions de travail bilatérales auront lieu entre le DCAF et les organes de contrôle indépendants dans les pays représentés lors de la conférence (Mali, Niger, Burkina Faso). Des démarches plus spécifiques à chaque contexte national et à chaque institution pourront ainsi être définies et bénéficier de l'assistance technique du DCAF.



## PROGRAMME DE LA CONFÉRENCE

Mercredi 17 mars :

### Session d'ouverture :

- **Allocution d'ouverture de la conférence par le gouvernement malien**
- **Directeur de SSAD-DCAF** : Présentation de la conférence et des enjeux de la bonne gestion des ressources
- **Directeur de l'Ecole du maintien de la paix Alioune Blondin Beye** : Présentation du partenaire et des travaux de l'EMP en faveur de la gestion des ressources
- **Danemark** : Mot d'introduction ;
- **France** : Mot d'introduction ;

### Session 1 : Des tendances similaires et un état des lieux relativement différencié du cadre institutionnel et des pratiques de gestion des ressources de la défense et de la sécurité au Burkina Faso, au Mali, en Mauritanie, au Niger et au Tchad.

*Au-delà de la tendance générale à l'opacité qui caractérise la gestion des ressources de ces secteurs, quels sont les cadres institutionnels et les pratiques (bonnes et mauvaises) dans chacun des trois États ?*

### Session 2 : Transparence, reddition des comptes et efficacité opérationnelle.

*Comment la transparence et la reddition des comptes qui sont des indicateurs de bonne gouvernance, peuvent-elles susciter la confiance et l'adhésion des populations et des personnels des FDS à l'action menée par les pouvoirs publics pour réduire l'insécurité ?*

Jeudi 18 mars :

### **Travaux en ateliers**

1. Le régime dérogatoire des marchés publics de la Défense et de la sécurité : état des lieux et évolutions possibles.
2. Le pouvoir de répression des infractions commises dans le cadre de la gestion des ressources de la défense et de la sécurité, par les juridictions : état des lieux et approche prospective.
3. Comment renforcer le contrôle politique et citoyen des ressources allouées à la sécurité ?  
Quelle alliance Parlements-Société civile et Médias pour davantage de transparence et de reddition de comptes ?
4. Quels rôles peuvent jouer les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) extérieurs pour contribuer à améliorer la redevabilité dans les secteurs de la défense et de la sécurité au Sahel ?

### Session 3 : Restitutions des travaux effectués en ateliers

### Session 4 : L'accès des institutions de contrôle et de supervision aux documents administratifs générés par les services publics de la défense et de la sécurité intérieure.

*Comment défendre l'État de droit et protéger la sécurité nationale par une législation plus précise sur l'étendue du « secret-défense » et de la confidentialité ?*

Avec le soutien de :



## PARTICIPANTS A LA CONFÉRENCE

- **Burkina Faso, Mali et Niger, pour chaque pays :**
  - Député, représentant la Commission « défense et sécurité »
  - Représentant de l'Inspection générale des Armées
  - Représentant de l'Inspection générale de la Police
  - Représentant de l'Intendance des armées (Direction administrative et financière)
  - Représentant de la Cour des comptes
  - Représentant du Ministère des Finances (Inspection des Finances, Contrôle Financier ou Direction nationale des marchés publics)
  - Représentant du Médiateur de la République
  - Représentant de la société civile (ONG, Associations)
  - Représentant de la presse
- **Mauritanie, Tchad, pour chaque pays :**
  - Représentant de l'Intendance des Armées,
  - Représentant de l'Inspection des Armées.
- **Experts**

Session 1 – Dr Arthur BANGA, Enseignant-Chercheur à l'Université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan et à l'Ecole des Forces Armées de Côte d'Ivoire, Conseiller Technique du Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité

Session 2 – Colonel Kokou Balakibawi PAKA, Chef de Cabinet du Directeur Général de la Gendarmerie Togolaise

Session 3 – Monsieur Elomn Mario METONOU, Magistrat, Procureur Spécial près la Cour de Répression des Infractions Economiques et du Terrorisme (CRIET, Bénin)
- **Organisations internationales :**

UNOWAS, UNODC, MINUSMA, UA, CEDEAO, UEMOA, G5 Sahel, *Transparency international*
- **Bailleurs :** Danemark, France, Pays Bas, Allemagne, UE
- **Organisateurs :** DCAF

